

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 20 février 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Général**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance du 11 février 2013**

**2013 V 3 G** Vœu relatif à la situation des groupes hospitaliers de l'AP-HP pour 2013.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,**

Considérant le vœu présenté par M. Ian BROSSAT, Mme Emmanuelle BECKER et le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche ;

Considérant que nous avons appris par les médias que la Direction de l'AP-HP avait demandé un effort financier à hauteur de 150 millions aux hôpitaux parisiens ;

Considérant la position du président de la Commission Médicale d'Etablissement, le Pr Loïc CAPRON, marquant son refus face à cette demande d'un nouvel effort d'efficience de 150 millions, et estimant qu'il dégradera la capacité des hôpitaux à soigner dans de bonnes conditions et risquerait de conduire à la démobilisation du corps médical et de l'ensemble de la communauté hospitalière ;

Considérant la position du président du Conseil de Surveillance, M. Jean-Marie LE GUEN, qui estime que le cadrage budgétaire qui est proposé par l'AP-HP pour l'année 2013 n'est ni satisfaisant ni réaliste, que des efforts devront néanmoins être consentis compte tenu de l'impératif d'un retour à l'équilibre des comptes publics, et que ces efforts devront être discutés dans un dialogue vigilant et constructif avec le Gouvernement qui devra prendre en compte les priorités pour l'offre de soin hospitalière parisienne dans son ensemble ;

Considérant que l'effort financier demandé par l'AP-HP concerne majoritairement les hôpitaux déficitaires (environ 105 millions d'euros) et qu'il apparaît inefficace de demander autant à des établissements déjà en difficultés ;

Considérant en outre que les dotations pour la mise en œuvre d'activités sont insuffisantes et participent au déficit de plusieurs hôpitaux parisiens ;

Sur la proposition de l'Exécutif,

Emet le vœu que :

M. le Maire de Paris intervienne auprès de Mme Mireille FAUGERE, Directrice Générale de l'AP-HP, afin que :

- Les clés de répartition de l'effort financier soient revues de façon plus juste et en tenant compte de la situation sociale des populations concernées et ne pénalisent pas prioritairement les établissements déficitaires ;
- Le calendrier et la trajectoire du retour à l'équilibre des comptes de l'AP-HP fassent l'objet d'un réexamen ;

Par ailleurs, le Conseil de Paris rappelle son souhait que l'amélioration de la qualité des soins et de l'efficience à l'AP-HP se traduise par la mise en œuvre de grands projets médicaux structurants reposant sur un engagement clair dans un plan d'investissement pluriannuel.